

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2016 B 04773 Numéro SIREN : 824 418 248 Nom ou dénomination : UTAC HOLDING
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2021 sous le numéro de dépôt 12565

UTAC

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY

	Le : 13-07-21
	Numéro : 12565

DÉPOSÉ LE
01 JUL. 2021
AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY
N° 2021 0 648

UTAC HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 66.190.384 euros

Siège social : Autodrome de Linas-Monthléry, Avenue Georges Boillot, 91310 Linas

824 418 248 RCS Evry

Tel : 07 88 18 09 73

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Je soussigné Monsieur Laurent Benoit, agissant en ma qualité de président de la société UTAC Group,

Agissant elle-même en qualité de président de la société UTAC HOLDING, société par actions simplifiée au capital de 130.800 euros, dont le siège social est situé Autodrome de Linas-Monthléry, Avenue Georges Boillot, 91310 Linas, et dont le numéro unique d'identification est 824 418 248 RCS Evry (indifféremment la « Société » ou la « Requérante »),

A l'honneur de vous exposer :

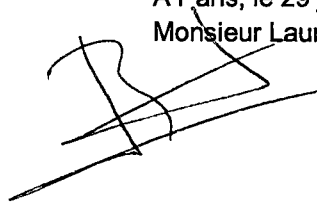
- que la Société a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2020, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2021 ;

- que compte tenu d'une importante réorganisation interne intervenue depuis la fin d'année et des difficultés liées à l'épidémie au Covid 19, cette assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux et statutaires.

Qu'en conséquence,

La Requérante sollicite qu'il vous plaise, Madame la Présidente, de proroger jusqu'au 30 septembre 2021 le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A Paris, le 29 juin 2021,
Monsieur Laurent Benoit



TRIBUNAL DE COMMERCE D'EVRY

ORDONNANCE

PROROGATION de DELAI DE RÉUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Nous, Nathalie LASTERNAS, vice-présidente du tribunal de commerce d'EVRY,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés,

Vu les articles L225-100 et R225-64 du code de commerce,

Attendu que le délai de six mois prévu pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire des associés ou actionnaires peut être prolongé, à la demande du gérant ou du conseil d'administration ou du directoire, selon le cas, par ordonnance du président du tribunal de commerce, statuant sur requête ;

Attendu que la société requérante a sollicité la prorogation du délai légal pour convoquer l'assemblée générale ordinaire des associés ou actionnaires statuant sur les comptes en présentant les arguments et explication nécessaires ;

Qu'il apparait nécessaire d'y faire droit et d'accueillir la demande de SAS UTAC HOLDING ;

PAR CES MOTIFS

Statuant sur requête en matière gracieuse,

PROROGEONS jusqu'au 30.09.2021 le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2020 de la société SAS UTAC HOLDING inscrite au registre du commerce sous le numéro d'identification 824418248 RCS EVRY

Disons que les dépens seront à la charge de la requérante ;

Rappelons que la présente ordonnance est exécutoire de droit ;

Disons que la présente ordonnance sera communiquée au requérant par lettre simple par le greffe du tribunal et sera déposée au rang des minutes du tribunal.

Evry, le 07 juillet 2021

La vice-présidente

Lasternas



POUR EXPÉDITION CERTIFIÉE
CONFORME DÉLIVRÉE PAR LE
GREFFIER SOUSSIGNÉ

